



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 198/2026

A LA SOCIETE XPRO LIMITED.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 25/CAB/VPM/MINITERSEDECAC/SLBJ/095/2025, conclu avec le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières, pour un montant total hors taxe dollars américains vingt-neuf millions cinq cent cinquante-huit mille sept cent cinquante (USD 29 558 750) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent et six mille neuf cent onze, vingt-cinq centimes (USD 206 911,25), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 15/07/2026

Directeur Administratif et Financier



Christophe Kuvuza KESK K.

Directeur Général a.00000198